

Date de la convocation : 20/01/2020  
Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 15  
Votants : 16

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Josiane LAROCHE, Marilyns MONCOUCUT, Josette RAIMON, Patricia ROUET.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Olivier SALARDENNE, Michel STRECK.

Absents ayant donné Pouvoirs : M. Laurent BRIAND à M. Jean-James PERLADE

Absents : Mme Valérie LUSSIEZ, MM. Alain RAYMOND et René RICHARD

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

**Délibération n°1 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE – ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT ci-annexé.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

**Délibération n°2 Subvention exceptionnelle pour un séjour scolaire – classes de CE2-CM1 et CM1-CM2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 10€ par élève à la classe de CE2-CM1 et à celle de CM1-CM2 de l'école de Salles sur Mer.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

**Délibération n°3 – Tableau des effectifs – suppressions et créations de poste SUPPRESSION DE POSTES**

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet à compter du 01/03/2020

**CREATIONS DE POSTE**

- 1 poste d'ATSEM Principale de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet à compter du 01/03/2020

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 10/04/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer et de supprimer, les postes tels que décrits ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces créations et suppressions de poste.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

**Délibération n°4 – Remboursement des robes des Dauphines de la Fête de la Rosière 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de rembourser les demoiselles d'honneur sallésiennes de leur achat de robe, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 100€ par personne.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

**Délibération n°5 – Cession d'une partie de voirie rue de l'Herbaudière enclavée dans la parcelle AH216**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à ce projet de cession d'une partie de voirie de la rue de l'Herbaudière,

- Décide de céder cette partie de voirie pour un montant de 25€/m<sup>2</sup> à Groupe MARTEL (GpM) ou à toute société qu'elle créera ou mandatera pour la réalisation de cette cession,
- Décide de faire réaliser le bornage de cette partie de voirie à céder et autorise le lancement d'une procédure de déclassement finaliser cette cession, à condition que tous les frais liés à cette cession soit pris en charge par l'aménageur Groupe MARTEL (GpM) ou toute société qu'elle créera ou mandatera pour la réalisation de cette cession,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- Il est précisé que tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge du Groupe MARTEL (GpM) ou toute société qu'elle créera ou mandatera pour la réalisation de cette cession.

*Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 2 voix contre.*

### **Délibération n°6 – Suppression de la Régie CAMPING**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie « CAMPING » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### **Délibération n°7 – Organisation de la compétence GEPU en 2020 – Convention de gestion entre la CDA La Rochelle et la Commune de Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de gestion compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### **Délibération n°8 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune –Approbation avenants aux marchés de travaux.**

N° Marché	Dénomination	Titulaire	Montant HT du Marché initial	Montant HT de l'Avenant n°1	Nouveau montant HT du Marché	%
2019/001	LOT 1 GROS ŒUVRE	BILLON	109 458,38 €	608,28 €	110 066,66 €	0,56%
2019/004	LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURS	ERMITAGE ERALU	45 742,27 €	307,80 €	46 050,07 €	0,67%
2019/042	LOT 5 - MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE PORCHET	28 486,80 €	1 454,00 €	29 940,80 €	5,10%
2019/005	LOT 6 - PLATRERIE ISOLATION	SOCOBAT	29 937,80 €	1 200,00 €	31 137,80 €	4,01%
2019/007	LOT 8 - CARRELAGE FAIENCES	RENOU GUIMARD	19 882,18 €	327,00 €	20 209,18 €	1,64%
2019/010	LOT 11 - CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	CARRE ET ASSOCIES	36 763,11 €	1 297,62 €	38 060,73 €	3,53%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les avenants décrits ci-avant, modifiant les montants des marchés de travaux,
- Autorise la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS, mandataire, à signer lesdits avenants et toutes pièces conséquences des présentes.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

### **Délibération n°9 Convention 2020-2022 relative au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels Intercommunal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention 2020-2022 relative au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels

Intercommunal avec les Communes de La Jarne, d'Angoulins, Thairé et Saint Vivien, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

**Délibération n°10 Convention de mise à disposition de Mme Carole FERRER auprès des Communes d'Angoulins, Thairé, Saint Vivien et Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention 2020 de mise à disposition de Mme Carole FERRER, EJE pour exercer les fonctions d'animatrice du RAM intercommunal, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.*

**Questions / Informations diverses :**

- Date prochaines élections municipales : dimanches 15 et 22 mars 2020.
- Inauguration de la Mairie : jeudi 13/02/2020 à 11h
- Nouveau PLUi